

DELIBERATION : 2024-01-05

OBJET : Acompte à la dotation financière 2024 versée à l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. PESCE André ; M. GRAC Stéphane ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Acompte à la dotation financière 2024 versée à l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes dispose de la compétence en matière de « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Verdon tourisme » agit en qualité d'office de tourisme intercommunal sur l'ensemble des missions dédiées à ses établissements, telles que définies à l'article L133-3 du Code du Tourisme.

Compte-tenu des missions de service public assumées par l'EPIC pour l'ouverture et la gestion de l'accueil dans les Bureaux d'Informations Touristiques et pour la promotion du territoire, la Communauté de Communes a acté le fait de verser chaque année, en complément du produit de la taxe de séjours perçu par l'EPIC, une participation financière arrêtée par le conseil communautaire.

Au regard des besoins de trésorerie pour le bon fonctionnement de l'EPIC, et dans l'attente de l'arrêt des comptes 2023 et du budget 2024, il vous est proposé de verser à l'EPIC Verdon Tourisme, un acompte à la dotation de fonctionnement 2024 de 170 000 €, correspondant à 50% du montant de la même dotation 2023.

Décision

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le versement d'un acompte à la dotation de fonctionnement 2024 de l'office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme constitué en EPIC, à hauteur de 170 000 €,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 20 février 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER